

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/29/2021031511/justel>

Dossier numéro : 2021-04-29/17

Titre

29 AVRIL 2021. - Arrêté royal fixant les cadres linguistiques du Service public fédéral Stratégie et Appui

Source : STRATEGIE ET APPUI

Publication : Moniteur belge du 17-05-2021 page : 48021

Entrée en vigueur : 27-05-2021

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Les emplois créés au Service public fédéral Stratégie et Appui, sont répartis en cadres linguistiques selon le tableau annexé au présent arrêté.

[Art. 2](#). L'arrêté royal du 16 septembre 2018 fixant les cadres linguistiques du Service public fédéral Stratégie et Appui est abrogé.

[Art. 3](#). La Ministre de la Fonction publique, le Secrétaire d'état à la Digitalisation et la Secrétaire d'état au Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Annexe : Cadres linguistiques pour le Service public fédéral Stratégie et Appui

	Cadre néerlandais Nederlands kader	Cadre français Frans kader
Degrés de la hiérarchie Trappen van de hiërarchie	Pourcentage d'emplois Percentage betrekkingen	Pourcentage d'emplois Percentage betrekkingen
1	50 %	50 %
2	50 %	50 %
3	50,79%	49,21%
4	50,79%	49,21%
5	50,79%	49,21%